

DECLARATION DE KINTELE SUR LA SITUATION A L'EST DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

Nous, Ministres et Chefs de délégation des Etats membres du Comité Consultatif Permanent des Nations Unies chargé des Questions de Sécurité en Afrique centrale (UNSAAC) réunis du 12 au 16 janvier 2023 au Centre International de Conférences de Kinshasa en République du Congo, à l'occasion de la 54ème réunion ministérielle dudit Comité ;

Rappelant la charte des Nations Unies, notamment son chapitre VI qui prône le dialogue, la négociation, la médiation, la conciliation, l'arbitrage et le recours aux organismes ou accords régionaux ou d'autres moyens pacifiques dans le règlement des conflits ;

Considérant la nécessité de promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité, comme condition préalable à la mise en œuvre de l'agenda 2063 de l'Union africaine notamment le projet de « Faire Taire les Armes » d'ici 2030 ;

Considérant le Protocole révisé relatif au Conseil de Paix et de Sécurité de l'Afrique centrale adopté le 18 décembre à Libreville et ses deux annexes, à savoir le Pacte de non-agression entre les Etats membres du Comité du 8 juillet 1996 et le Pacte d'assistance mutuelle entre les Etats membres de la CEEAC du 24 février 2000,

Considérant la nécessité de promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité, comme condition préalable à la mise en œuvre de l'agenda de l'UA dans le domaine du développement et de l'intégration ;

S'inspirant du système traditionnel, historique et culturel de règlement à l'amiable des différends sur le continent par la médiation et la conciliation ;

Tenant compte du document final adopté à Yaoundé le 21 juin 1991 par les Etats membres de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale sur les mesures de confiance, la sécurité, le désarmement et le développement dans notre sous-région ;

Réaffirmant l'importance de la contribution depuis sa création du Comité (UNSAAC) aux mesures de confiance visant le désarmement régional ainsi que la sécurité internationale, conformément aux principes de la Charte des Nations Unies ;

- 1. Exprimons** notre profonde préoccupation sur la crise en cours qui se déroule actuellement à l'Est de la République Démocratique du Congo, notamment les activités des groupes armés, les tensions entre États, les violations de droits humains ainsi que les conséquences négatives sur le plan humanitaire ;
- 2. Saluons** l'adoption de la Résolution 2666 du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies demandant la fin de toute forme de violences et activités déstabilisatrices, le retrait du M23 des zones occupées conformément au processus de Luanda approuvé par l'Union africaine et la fin de tout soutien extérieur aux acteurs armés non étatiques, y compris le M23 ;

- 3. Saluons** également le Communiqué du Conseil de Paix et Sécurité (CPS) de l'Union africaine adopté le 31 août 2022 qui appelle la Commission de l'Union africaine à « faciliter les consultations entre toutes les parties prenantes, y compris la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE), la Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC), la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL), et la Communauté de développement pour l'Afrique Centrale afin de convenir d'un cadre et de modalités communes pour une mise en œuvre, un suivi et une évaluation efficaces des efforts harmonisés et coordonnés ».
- 4. Louons** les efforts entrepris par Son Excellence João Manuel Gonçalves Lourenço, Président de la République d'Angola, et Président de la CIRGL, Champion de l'Union Africaine pour la Paix et la Réconciliation en Afrique et Médiateur désigné pour maintenir le dialogue entre la RDC et le Rwanda et Son Excellence Uhuru Muigai Kenyatta, ancien Président de la République du Kenya et Facilitateur désigné par la CAE pour la mise en œuvre du processus de paix de Nairobi.
- 5. Appelons** à une cessation immédiate de toutes formes de violences et de toute activité militaire par tout groupe armé présentant une menace pour la République Démocratique du Congo et les pays voisins.
- 6. Nous nous félicitons** de la tenue, le 23 novembre 2022, du mini-sommet de Luanda qui constitue la preuve de la bonne foi, de la volonté et de l'engagement ferme des pays des Grands Lacs, de mettre fin aux récentes tensions dans l'Est de la RDC ; tout en encourageant la mise en œuvre sans délai de la feuille de route adoptée par les Etats y ayant participé ;
- 7. Réaffirmons** la responsabilité du Comité, en tant que mécanisme permanent de renforcement de la confiance entre les pays d'Afrique centrale, de contribuer aux côtés des autres mécanismes mis en place, à la recherche d'une solution durable à cette situation ;
- 8. Exhortons** la CEEAC à suivre et à faire le point sur l'évolution de cette question au cours de la 55^{ème} session du Comité Consultatif Permanent des Nations Unies chargé des Questions de Sécurité en Afrique centrale
- 9. Invitons** le Comité à demeurer saisi de cette question. /-

Fait à Kintele, le 16 janvier 2023